

Bulletin destiné aux responsables et au personnel des ressources non institutionnelles en santé mentale de la Mauricie et du Centre-du-Québec

Cher lecteur et chère lectrice

C'est un départ. Le voici enfin ce bulletin trimestriel d'information exclusif aux ressources non institutionnelles (RNI) en santé mentale. Cet outil fait partie des pistes de solutions proposées afin de permettre la circulation de l'information touchant les RNI.

Parlant bulletin, un titre vous inspire? Faites parvenir vos suggestions à [Martin Foisy_energie@ssss.gouv.qc.ca](mailto:Martin_Foisy_energie@ssss.gouv.qc.ca)

LOI 90 – Faut s'en parler

Mise à jour en mars 2016, la *Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives dans le domaine de la santé* prévoit un nouveau partage des champs d'exercices professionnels. Elle autorise entre autres les non professionnels, aussi appelés aides-soignants, à exercer des activités précises dans certaines circonstances ou certains milieux.

Pour ce faire, la Direction des soins infirmiers du CIUSSS MCQ a élaboré des règles de soins infirmiers (RGSi). Deux de ces règles requièrent de la formation. Il s'agit de *l'administration des médicaments par des non professionnels en ressource non institutionnelles et à domicile* (RGSi 01 2007 06) et des *Soins invasifs et soins non invasifs d'assistance aux activités de la vie quotidienne, pouvant être dispensés par un non professionnel en ressources non institutionnelles et à domicile* (RGSi 01 2007 07).

Ça vous intéresse. Parlez-en à votre employeur. Il peut vous inscrire via la plateforme internet gorendezvous.com

Rétrospection | Suivi de rencontre

Les rencontres portant sur les réflexions et pistes de solutions pour diminuer les erreurs de médicaments en RNI, tenues à Trois-Rivières et Victoriaville les 12 et 15 octobre 2018, ont été très appréciées. Un grand merci pour votre présence et ouverture lors des rencontres.

Depuis nous travaillons à produire les différents outils proposés, entre autres l'algorithme facilitant les étapes d'administration des médicaments et le cahier des principales techniques enseignées. Lorsqu'ils seront disponibles, vous en serez informés par le biais du bulletin.

*Ce bulletin
facilitera le
partage des
connaissances
et des meilleures
pratiques en
santé mentale*



**FAIRE MIEUX.
TOUJOURS MIEUX.
POUR NOS USAGERS.**

*On ne peut agir
efficacement
qu'en travaillant
de concert*

Edmund Burke

LES TABLEAUX DE BORD | au 9 novembre 2019

Données permettant de mesurer l'intégration de l'approche rétablissement

▪ Taux d'utilisateurs en RI ayant un plan d'intervention axé sur le rétablissement (PIAR)

RLS	Pér. 1	Pér. 2	Pér. 3	Pér. 4	Pér. 5	Pér. 6	Pér. 7	Pér. 8
Trois-Rivières	26%	44%	45%	45%	45%	48%	53%	53%
Arthabaska-et-de-l'Érable	76%	73%	68%	68%	66%	65%	92%	81%
Drummond	83%	73%	70%	68%	68%	71%	69%	69%
Centre-de-la-Mauricie	38%	40%	44%	43%	43%	43%	50%	64%
Maskinongé	70%	70%	70%	70%	70%	100%	90%	89%
TOTAL :	52%	55%	55%	54%	54%	56%	64%	66%

▪ Taux d'utilisateurs en RTF ayant un plan d'intervention axé sur le rétablissement (PIAR)

RLS	Pér. 1	Pér. 2	Pér. 3	Pér. 4	Pér. 5	Pér. 6	Pér. 7	Pér. 8
Trois-Rivières	43%	69%	80%	80%	82%	83%	86%	86%
Arthabaska-et-de-l'Érable	10%	12%	12%	12%	12%	53%	74%	72%
Drummond	38%	37%	41%	41%	41%	41%	39%	54%
Centre-de-la-Mauricie	16%	49%	49%	48%	48%	49%	52%	56%
Maskinongé	100%	100%	100%	100%	100%	100%	96%	96%
TOTAL:	33%	50%	55%	55%	56%	65%	72%	74%



La goutte représente notre valeur ajoutée dans une rivière d'interventions. On crée ainsi une onde et un courant positif et évolutif vers le rétablissement.

SE PROTÉGER DES VIRUS

La saison froide bien entamée, nous souhaitons vous sensibiliser sur les mesures à prendre face à l'augmentation de virus contagieux. Des mesures d'hygiène simples et efficaces sont recommandées pour ne pas les attraper.

<https://ciusssmcq.ca/soins-et-services/sante-publique-conseils-sante-mieux-etre/malade-en-hiver/>

SUGGESTION DE LECTURE | RÉFÉRENCE

Notions de base sur les maladies mentales : Guide pratique d'intervention

<https://www.ciusss-capitalesnationale.gouv.qc.ca/sites/default/files/guide-notions-bases-maladies-mentales.pdf>

CAPSULE CLINIQUE | Clozapine

La clozapine, aussi appelée apo-clozapine, gen-clozapine ou clozaril, est l'antipsychotique de choix pour le traitement de la schizophrénie résistante. Sa prescription est limitée en raison des effets secondaires au niveau sanguin, dont la diminution des globules blancs, responsables de la défense du système immunitaire. Un prélèvement sanguin est requis, nécessitant ainsi un suivi médical et infirmier étroit.

Ce médicament peut provoquer des effets indésirables, tels faiblesse musculaire, somnolence, confusion ou ralentissement de la respiration. Dans de rares cas, ceux-ci peuvent mener au coma ou à la mort.

Attention – Un appel au 911 doit être fait si ce médicament est pris par erreur.

Benani, Kaoutar et coll. Hyperplaquettose sous traitement de clozapine : à propos d'un cas. L'information psychiatrique 2018; 94 (8) : 689-92 doi:10.1684/pe.2018.1863.

**Un défi quotidien :
La qualité des soins et la poursuite de la culture de sécurité auprès des usagers**

PROJET D'EXPÉRIMENTATION | Système de contrôle de la qualité des services

Tel qu'annoncé, le CIUSSS MCQ a été sélectionné pour expérimenter le Système de contrôle de la qualité des services en ressources non institutionnelles, développé par le ministère de la Santé et de Services sociaux en partenariat avec l'Université Laval. L'arrivée de cette période d'expérimentation signifie que les outils actuellement utilisés pour mener à terme une démarche d'évaluation de la qualité des services rendus à un usager seront mis de côté afin d'intégrer les nouveaux instruments du Système de contrôle de la qualité des services.

Les intervenants qualité amorcent ces jours-ci des formations sur les nouveaux questionnaires à utiliser, la séquence des étapes à réaliser ainsi que les rapports à transmettre. Tel que prévu, le nouveau système devrait être en place au retour de la période des fêtes de fin d'année. D'ici cette date, les démarches amorcées se termineront avec les outils et façons de faire habituelles.

Nous vous remercions d'avance pour votre collaboration dans l'intégration de ce changement.

FRAIS DE TRANSPORT | Nouveau taux

Un ajustement des taux de remboursement des frais de transport est entré en vigueur le 1^{er} octobre 2019. En effet, l'indemnité forfaitaire est passée à 11,75 \$. De plus, lorsque le transport excède 50 kilomètres, la ressource reçoit pour chaque kilomètre parcouru en supplément des 50 premiers kilomètres, l'indemnité de kilométrage maintenant établie à 0,470 \$.

Les formulaires de réclamation ont été mis à jour afin d'intégrer les nouveaux taux dans les calculs. La nouvelle version est disponible sur le site web du CIUSSS CMQ :

<https://ciusssmcq.ca/documentation/documentation-partenaires/ressources-non-institutionnelles-rni/>

Rappelez-vous qu'il est important d'acheminer les pièces justificatives **originales** avec votre demande de remboursement.

COORDONNÉES | ÉQUIPE DE GESTION DE LA QUALITÉ DES SERVICES

Geneviève Ribes Turgeon

Chef de relations contractuelles RNI
(819) 293-2071 poste 52242
Genevieve.ribesturgeon@ssss.gouv.qc.ca

Marie-Josée Morin

Agente administrative
(819) 293-2071 poste 52242

Responsables de l'évaluation des services aux usagers

ZONE NORD

Carole Dagenais

Intervenante qualité zone nord
(819) 536-7500 poste 4262

Mélanie Champagne

Intervenante qualité zone nord
(819) 694-1999

ZONE SUD

Vicky Poisson

Intervenante qualité zone sud
(819) 357-3322 poste 247

Marie-Pier Déry

Intervenante qualité zone sud
(819) 478-6464 poste 23466

Responsables de la détermination des services aux usagers

ZONE NORD

Andréanne Rodrigue

Intervenante classificatrice zone nord
(819) 694-7245

ZONE SUD

Érika Boisvert

Intervenante classificatrice zone sud
(819) 357-3322 poste 2

LE BON COUP | Vous faites la différence, n'en doutez pas!

Vous avez des sujets à proposer ou désirez partager vos bons coups? Faites-les parvenir à Martin.Foisy_energie@ssss.gouv.qc.ca

Au cours de la dernière année, l'équipe d'intervenants cliniques du secteur des RNI a réalisé un travail remarquable afin d'intégrer l'approche rétablissement au cœur du plan d'intervention des usagers. Au début de l'implantation, 5% des plans d'intervention étaient réalisés selon les principes de l'approche rétablissement. Aujourd'hui, 70% des plans d'intervention en RNI sont réalisés selon les principes du rétablissement. Nous sommes convaincus d'atteindre notre objectif de 80% d'ici le 31 mars 2020. En lien avec nos valeurs de transparence, c'est avec plaisir que nous vous partageons nos tableaux de bord afin que vous soyez à même de constater l'évolution de nos pratiques. Par le fait même, merci de soutenir le rétablissement des usagers qui vous sont confiés. Ensemble, nous permettons aux usagers de reprendre du pouvoir sur leur vie.



Toute l'équipe profite de l'occasion afin de vous offrir leurs meilleurs vœux pour la nouvelle année !

Rédaction : Martin Foisy et Geneviève Ribes Turgeon

Révision : Stéphanie Bourque

Prochain numéro : mars 2020

Ce bulletin est disponible en ligne au ciusssmcq.ca > Documentation > Documentation partenaires > Ressources non institutionnelles (RNI) > Bulletin à l'intention des RNI en santé mentale